



**Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé
des Transports, de la Mer et de la Pêche**

Paris, le mardi 20 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alain Vidalies annonce la mise en service du portail marin

Le portail du marin vient d'être mis en service, le lundi 5 décembre dernier, dans le cadre d'une démarche de simplification.

Ce portail web, consultable depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, s'adresse directement aux marins professionnels qui étaient jusqu'à maintenant dépendants des services déconcentrés des Affaires maritimes (DIRM, DM ou DML) pour accéder aux informations concernant leur carrière professionnelle et leur situation administrative :

- Lignes de services (permet de contrôler les services déclarés par leurs employeurs).
- Qualifications et dérogations (alerte sur les échéances de renouvellements de qualifications).
- Aptitudes médicales (alerte sur les échéances de renouvellement des visites d'aptitudes).

Cette démarche de modernisation qui s'opère à droit constant permet au marin d'accéder à une plus grande autonomie. Elle aide le marin au regard de sa propre situation administrative (échéance d'aptitude médicale, qualification et dérogation).

Le portail du marin donne également au marin l'accès à des informations qui lui permettront de mieux faire valoir ses droits. Ainsi l'accès en temps réel à l'enregistrement des lignes de services, permet au marin de contrôler les déclarations qui sont faites par l'employeur : périodes d'embarquement, droits à congés, niveau d'emploi (fonction à bord) et classement catégoriel.

La mise en œuvre du portail marin va solliciter dans un premier temps les services locaux (DIRM, DML), qui accompagneront les marins dans la prise en main du système.

« Le portail du marin constitue une véritable mesure de simplification pour tous les marins, en leur permettant un accès direct à leurs informations » a déclaré Alain Vidalies.

Retrouver le portail du marin :

<https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr/pmr-site/accueil/index.html>

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57
secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

244, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie